

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 470<sup>e</sup> séance tenue le 7 novembre 2005  
à 14 heures, à la salle K-500 du Pavillon Roger-Gaudry  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la provost et vice-rectrice – Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-provost et vice-recteur – Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice – Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur – International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur – Recherche : M. Jacques Turgeon; le vice-recteur – Administration et finances : Claude Léger; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Réjean Poirier, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Huy Ong, Jean Rouleau et Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Michel Beaudin, Mmes Louise Béliveau, Anne Charbonneau, Christine Colin, Fabie Duhamel, MM. Louis Dumont, Daniel Dumouchel, André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Mohamed Himech, Anatole Joffe, Mmes Marianne Kempeneers, Diane Labrèche, MM. Philippe Langlais, Serge Larochelle, François Lespérance, Denis Monière, Mmes Fahima Nekka, Lucie Parent, MM. René Parenteau, Jean-Victor Patenaude, Mme Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Richard Silbert, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Françoise Fillion, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Pierre Pelletier, Laval Rioux et Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Yvon Bouchard et Jean Koclas; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Caroline Fortin, MM. Nicolas Lahaie, Mathieu Moreau et Olivier Sylvestre; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer et M. Stéphane Lavigne; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; la représentante des cadres et professionnels: Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Jean-Marc Charron, Dominic Maestracci, Bernard Motulsky, André Racette et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, MM. Paul Arminjon, Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Guy Breton, Mmes Marie-Thérèse Chicha, Sophie Cuvelliez, MM. Albert Devito, Dominique Garrel, Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Jacques Gresset, Raymond Lalande, Gilles Lavigne, Paul Lewis, Mme Joëlle Margot, MM. Serge Montplaisir, Benoît Moore, Jean-Guy Nadeau, Sang Nguyen, Jean-Pierre Thouez et Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : M. Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants des étudiants : Mme Yvonne Ellis et M. Denis Sylvain; la représentante du personnel : Mme Louise St-Jacques; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix et Daniel Boucher; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Alexandre Chabot, Robert Couvrette, Mme Hélène David, MM. Jacques Gravel, Réal Lallier et Mme Nicole Maestracci.

PRÉSIDENT

M. Luc Vinet

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur informe l'Assemblée du décès, survenu le 6 novembre dernier, de M. Roger Larose, doyen de la Faculté de pharmacie de 1960 à 1965 et vice-recteur à l'administration de 1969 à 1979. La date des funérailles sera bientôt annoncée.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à MM. Guy Breton (radiologie) François Lespérance (psychiatrie) et Jean-Victor Patenaude (médecine), membres élus à l'Assemblée universitaire par le corps professoral de la Faculté de médecine.

Enfin, le recteur signale que Mme Francine Arbour-Desrosiers participe à sa dernière assemblée universitaire en tant que chargée de comité puisqu'elle prendra sa retraite au cours du mois de décembre. Mme Francine Arbour-Desrosiers quitte le Secrétariat général après 35 ans de service auprès de l'Assemblée et d'un certain nombre de ses comités. L'Assemblée se joint à ces remerciements en applaudissant chaleureusement.

Le président des délibérations observe que la salle K-500 dans laquelle l'Assemblée siège aujourd'hui pose certains problèmes de sonorité. Il invite donc les personnes qui voudront intervenir à se rendre aux micros; celui qui est au centre de la pièce est réservé à l'Assemblée et celui qui est à gauche est destiné aux personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée.

AU-470-1      ORDRE DU JOUR

AU-470-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Claude Lamarche signale qu'à la Période d'information (point 5), l'Assemblée sera d'abord invitée à entendre la présidente et directrice générale de Centraide du Grand Montréal, Mme Michèle Thibodeau-DeGuire, à l'occasion du lancement de la Campagne 2005. Sous ce même point, l'Assemblée sera saisie, comme document d'information, des faits saillants de ses activités et de celles de ses comités pour l'année 2004-2005. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée sera appelée à élire un membre au Comité de nomination et à recommander au Conseil la nomination d'un membre à la Commission des études. En Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera invitée à statuer sur le rapport portant sur l'intégration pédagogique des chargés de cours. Elle sera également appelée à débattre et ce, au plus tard, à 15 heures 45, d'une proposition de M. Anatole Joffé relative au Processus de nomination du recteur ou de la rectrice et, le cas échéant, à étudier une proposition du Comité de nomination portant sur cette question.

M. Louis Dumont appuyé par M. Serge Larochelle propose que la période de questions soit prolongée de 40 minutes pour permettre aux professeurs présents qui ne sont pas membres de l'Assemblée, d'intervenir.

Le président des délibérations signale qu'une telle proposition entraînant la suspension des règles de l'Assemblée, son adoption requiert l'assentiment unanime de l'Assemblée. Aucun membre ne s'y objectant, le président indique que la Période de questions aura donc une durée d'une heure.

M. Louis Dumont demande si les professeurs présents qui ne sont pas membres de l'Assemblée pourront poser des questions.

Le président des délibérations signale que si une telle proposition est faite maintenant, son adoption requiert l'accord des deux-tiers des membres puisqu'elle entraîne une modification de l'ordre du jour ou alors elle peut être faite au moment de la considération du point 6 et l'accord de la majorité des membres sera alors requis.

M. Louis Dumont indique qu'il attendra de faire sa proposition à la Période de questions.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 469<sup>e</sup> séance tenue le 3 octobre 2005
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Centraide
  - Rapport du recteur
  - Faits saillants des activités de l'Assemblée et de ses comités pour l'année 2004-2005
6. Période de questions

B. POINT PRIVILÉGIÉ

7. Élection d'un membre au Comité de nomination
8. Proposition relative à la recommandation de l'Assemblée au Conseil quant à la nomination de la vice-rectrice adjointe aux études comme membre de la Commission des études

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Rapport sur l'intégration pédagogique des chargés de cours et Projet de politique

---

10. Point spécial dont l'étude est fixée au plus tard à 15 heures 45

Proposition de M. Anatole Joffe relative au Processus de nomination du recteur ou de la rectrice et proposition du Comité de nomination à cet égard

---

AU-470-2     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 469<sup>e</sup>     AU-470-2  
SÉANCE TENUE LE 3 OCTOBRE 2005

Demande est faite 1) d'identifier comme étant Mme Caroline Fortin la personne qui est intervenue au 4<sup>e</sup> paragraphe de la page 4; 2) à la délibération AU-469-5.1.4, il s'agit d'un midi-conférence de la FAECUM et non d'un colloque; 3) de lire ainsi le 4<sup>e</sup> paragraphe de la délibération AU-469-8 : « M. Alexandre Beaupré-Lavallée fait également mention du lien entre la volonté apparente de travailler avec les syndicats et les diplômés et l'absence d'une telle mention dans le document, ce qui contrastait fortement avec la volonté exprimée de rétablir une communication avec les étudiants »; 4) de modifier ainsi le dernier paragraphe de la page 8 : « Mme Caroline Fortin fait une mise en garde à l'Assemblée par rapport à une offre de cours en anglais vis-à-vis la mission francophone de l'Université et du respect de la Politique linguistique de

l'Université de Montréal. De plus, les problèmes de mobilité ne sont pas nécessairement une question d'étudiants qui ne satisfont pas aux critères académiques exigés, mais bien au fait que ces critères ont été augmentés en raison d'une hausse significative du nombre de demandes alors que les fonds alloués n'ont pas été indexés »; 5) lire ainsi la première phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe complet de la page 10 : « M. Jean McNeil souligne que l'Université est un agent important de développement économique »; 6) de référer au programme de design urbain à la 4<sup>e</sup> ligne de ce même paragraphe et de lire ainsi le début de la 4<sup>e</sup> phrase du même paragraphe : « Sur le plan des études en développement international (...) ».

Sur proposition de Mme Chantal Gamache appuyée par M. Jean McNeil, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 469<sup>e</sup> séance tenue le 3 octobre 2005.

AU-470-3     AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL     AU-470-3

La secrétaire générale indique qu'aucune affaire particulière ne découle de ce procès-verbal.

AU-470-4     CORRESPONDANCE     AU-470-4

La secrétaire générale dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-470-5     PÉRIODE D'INFORMATION     AU-470-5

AU-470-5.1   Centraide     AU-470-5.1

Le recteur souhaite la bienvenue à la présidente de Centraide du Grand Montréal, Mme Michèle Thibodeau-DeGuire et invite les membres à donner généreusement à cette campagne.

Mme Michèle Thibodeau-DeGuire remercie l'Assemblée de lui donner l'opportunité d'intervenir. Elle félicite l'Université d'être un important leader dans les campagnes de Centraide et profite de l'occasion pour souligner le travail remarquable de Mme Céline Pilon, responsable de la campagne depuis de nombreuses années et la félicite pour sa fidélité. Pour être présidente de Centraide depuis 15 ans, Mme Michèle Thibodeau-DeGuire dit avoir compris qu'une société ne peut fonctionner sans un réseau communautaire. La paix sociale dépend de la cohésion sociale. Lorsque des gens se sentent exclus du système, des événements comme ils s'en passent à Paris arrivent. Centraide vient en aide à un demi-million de personnes dans le Grand Montréal. Centraide connaît la dynamique des grands quartiers du Grand Montréal, que ce soit Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds ou St-Michel et fait l'analyse de ce qui s'y passe. Les gens sont préoccupés par la pauvreté, mais ne savent pas quoi faire; or c'est là le rôle de Centraide qui est en mesure de maximiser les ressources. L'an dernier, l'organisme a récolté 45 M\$, soit 20 M\$ de plus qu'il y a dix ans. 340 organismes sont desservis par Centraide et 0,88 \$ de chaque dollar est retourné dans les services. Mme Michèle Thibodeau DeGuire conclut en remerciant l'Assemblée de son accueil et souhaite que la campagne Centraide connaisse un franc succès.

AU-470-5.2   Rapport du recteur     AU-470-5.2

Le recteur invite la provost et vice-rectrice Affaires académiques à faire état de l'évolution des clientèles.

AU-470-5.2.1 Évolution des effectifs

AU-470-5.2.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique qu'au trimestre d'automne, les nouvelles inscriptions ont augmenté légèrement, mais que cette augmentation est bien en deçà des estimations faites. Par ailleurs, Mme Maryse-Rinfret-Raynor indique que du fait que certains cours n'ont pas été donnés lors des journées de grève du SGPUM, la Commission des études a autorisé les facultés à reporter la date limite fixée pour un abandon de cours avec frais (article 6 des règlements pédagogiques facultaires) à une date ultérieure à celle qui paraît aux calendriers facultaires, mais ne dépassant pas une période raisonnable précédant la date fixée pour le début des évaluations.

AU-470-5.2.2 États financiers au 31 mai 2005

AU-470-5.2.2

Le recteur signale que les états financiers ont été approuvés par le Conseil lors de sa dernière séance. Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire les examinera à son tour et fera rapport à l'Assemblée. Il invite le vice-recteur Administration et finances à en expliquer les faits saillants.

M. Claude Léger en fait la présentation à partir des documents distribués en séance.

Le recteur souligne que le déficit structurel de l'Université est de 12 M\$. Il commente ensuite la situation qui prévaut faisant valoir que l'Université s'est donné comme objectif à long terme de faire en sorte que le niveau des salaires des professeurs rejoigne la médiane des salaires des universités du G10, étant entendu qu'il y a lieu de tenir compte de notre base de financement qui est celle du Québec. Vu le contexte, le recteur dit avoir défendu, auprès du ministre, l'importance d'un effort spécial de réinvestissement.

Le discours qui devait être prononcé à l'Assemblée à la mi-octobre a été reporté, mais la préparation de la planification se poursuit et le calendrier devra être ajusté en conséquence. Sur le plan du financement des universités, il y a lieu de se mobiliser. Le ministre de l'Éducation exerce un leadership apprécié à cet égard. Il faut susciter la mobilisation de la population; en effet, dans les années 60, 35 % des personnes estimaient que l'éducation était prioritaire contre seulement 5 % à l'heure actuelle. Le budget fédéral étant prévu au mois de février, les provinces veulent tenir un sommet en janvier pour expliquer les enjeux du financement. À ce propos, le recteur dit avoir eu des rencontres avec les ministres Emerson, Robillard et Fournier et avoir participé à des réunions de l'AUCC sur cette question. Une approche duale doit être mise de l'avant soit un soutien fédéral direct aux universités par la FCI, les conseils subventionnaires, les chaires de recherche ainsi qu'un soutien indirect par le biais des transferts et ce notamment pour donner à l'Université la capacité d'être concurrente sur le plan des salaires et ainsi d'être compétitive par rapport aux universités d'autres pays.

AU-470-5.2.4 Positionnement de l'Université de Montréal

AU-470-5.2.4

Le recteur signale que dans son classement des universités pour 2005, la revue Maclean's a maintenu le 7<sup>e</sup> rang accordé l'an dernier à l'Université de Montréal. McGill est en 1<sup>ère</sup> position avec l'Université de Toronto. Western arrive au 2<sup>e</sup> rang, UBC au 3<sup>e</sup> rang, Queen's au 4<sup>e</sup> rang, Alberta au 5<sup>e</sup> rang et l'Université Laval passe du 11<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> rang. Le supplément 2005 de la revue The Times Higher Education classe l'Université de Montréal au 132<sup>e</sup> rang mondial, un gain de 45 rangs par rapport à l'an dernier. La revue accorde à l'Université le 42<sup>e</sup> rang nord-américain et le 4<sup>e</sup> rang canadien après McGill, Toronto et UBC. Le Research Infosource 2005 accorde le 3<sup>e</sup> rang à l'Université pour le volume du financement (2<sup>e</sup> rang l'an dernier) après McGill et Toronto. Le 3<sup>e</sup> rang lui est également accordé pour l'intensité de recherche (2<sup>e</sup> rang l'an dernier) après McGill et Toronto. Enfin le Shanghai 2005 classe l'Université au 159<sup>e</sup> rang mondial, soit un gain de 23 rangs en comparaison de l'an dernier et au 6<sup>e</sup> rang au Canada après Toronto, UBC, McGill, McMaster et Alberta.

AU-470-5.2.5 Honneurs et distinctions

AU-470-5.2.5

Le recteur fait ensuite mention du fait que le Dr Jean Rouleau, honoré par la Société canadienne de cardiologie est nommé personnalité de la semaine du journal La Presse. Le prix de la Société canadienne souligne l'apport du récipiendaire tout au long de sa carrière au développement et à la compréhension du champ de la médecine cardiovasculaire. Pour la sixième année consécutive, les diplômés de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal s'illustrent aux examens du Conseil médical du Canada.

L'Assemblée universitaire se joint aux félicitations du recteur en applaudissant chaleureusement.

AU-470-5.3 Faits saillants des activités de l'Assemblée universitaire et de ses comités pour l'année 2004-2005

AU-470-5.3

Le président des délibérations signale que si ce document qui est déposé pour information soulève des questions, elles pourront être posées lors de la prochaine séance.

AU-470-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-470.6

M. Louis Dumont dûment appuyé propose que la parole soit d'abord donnée aux membres de l'Assemblée et ensuite qu'elle soit accordée aux non membres présents.

Le président des délibérations signale qu'il s'agit d'abord de décider ou non d'accorder le droit de parole aux non membres et, dans l'affirmative, le droit de parole sera d'abord accordé aux membres de l'Assemblée et ensuite aux non membres.

L'Assemblée prend le vote et prend la décision dans le sens indiqué par le président des délibérations : 48 votes favorables, 12 oppositions et 8 abstentions sont inscrits.

M. Denis Monière souligne que l'on constate de plus en plus un écart entre les paroles et les actes chez les décideurs politiques. Par conséquent, il se dit heureux du discours du recteur qui veut notamment régler les écarts salariaux. Le dire existe et le faire doit suivre. Vu le contexte de crise, l'Université devra faire des choix. Ainsi elle devra revoir sa politique d'immobilisation d'achats de terrain pour dégager une marge de manœuvre afin de permettre aux professeurs de rattraper le niveau des universités du G10 sur le plan des salaires et du ratio professeur-étudiants.

Le recteur observe que ce n'est pas en réaménagement le budget que de l'argent sera dégagé. Le recteur signale qu'il fait de la rémunération des professeurs sa priorité et indique qu'il est également soucieux des questions telles le ratio professeur-étudiants et le renouvellement du corps professoral. Il faut par ailleurs comprendre que les fonds qu'elle attribuera à cet égard, elle n'en dispose pas. Par ailleurs, il souligne que lorsque l'on réfère au G10, il convient de le faire d'une manière universelle; ainsi par rapport au G10, l'Université se classe au dernier rang en termes d'espaces. En conclusion, il faut faire montre d'optimiste, mais être conscient des difficultés auxquelles est confrontée l'Université.

M. René Parenteau note que le recteur a fait valoir que les travaux sur les actions stratégiques se poursuivaient dans un processus large et dynamique. Il demande comment se déroulent ces travaux et comment la communauté y collabore.

Le recteur souligne que bien qu'une grande quantité d'énergie soit présentement consacrée à résoudre les tensions actuelles, les réflexions sur les actions stratégiques se poursuivent. Dans l'esquisse présentée, on retrouvait des éléments comme l'examen par les facultés de leurs priorités. La revue des programmes en faisait

également partie. La provost est à examiner un cadre souple adapté à la réalité de chacune des facultés en fonction notamment des cycles d'études. L'autre élément est la planification des espaces pour lesquels les groupes de consultation sont à l'œuvre.

M. Anatole Joffe trouve qu'il est dommage que l'ensemble des recteurs se comporte comme des grands commis de l'État plutôt que comme recteurs. Rarement, un consensus s'établit pour mettre de l'avant des actions musclées auprès du gouvernement. S'il manque de l'argent, il faut aller en chercher. Un travail de sensibilisation doit être mené auprès de la population, mais également auprès du ministre. Le Canada est un des rares pays où la Société Royale du Canada n'agit pas auprès des gouvernements et demande pourquoi la direction n'intervient pas dans ce sens.

Le recteur constate qu'à la différence de l'AUCC, le fonctionnement de la CREPUQ ne permet pas d'exercer un lobby solide. Certains recteurs, dont lui-même font des représentations directes au gouvernement sur la question du financement des universités. À maintes occasions, il dit avoir souligné que les transferts fédéraux n'allaient pas résoudre le sous-financement des universités. Dans un autre ordre d'idées, il souligne que le président de l'AUCC est à développer une plateforme de représentations. Quant au groupe des 10, il se rencontre sur une base informelle et utilise le canal de l'AUCC. La Société royale, les académies sont à se restructurer. Le recteur conclut en disant prendre bonne note des commentaires de M. Anatole Joffe.

Christian Bélair, secrétaire général de la FAECUM, exprime sa surprise et sa déception face aux propos du recteur. Il mentionne qu'il est évident que les transferts fédéraux ne résoudront pas la question du sous-financement relatif des universités. Toutefois, il ne faut pas non plus croire que nos universités n'ont pas besoin des transferts fédéraux. Nos universités, tant au Québec que dans le reste du Canada, ont besoin de cet argent pour fonctionner. Depuis septembre, il y a un *momentum* qui se dessine sur la scène politique. Toutefois, le recteur ne semble pas vouloir en profiter, ni même vouloir participer au consensus qui règne actuellement au sein de la société civile. Les étudiants comprennent mal cette attitude de la part du recteur de l'Université de Montréal. Sans régler la question du sous-financement relatif des universités québécoises, l'obtention des transferts fédéraux n'aurait pour effet que de permettre aux universités de prendre une bonne bouffée d'air. À ce moment-là, pourquoi mettre des bâtons dans les roues ?

Le recteur souligne qu'il est bien conscient de l'importance de la défense de la question des transferts du fédéral. À cet égard, l'Université bénéficie des investissements en recherche. Il y a lieu d'être très cohérent dans ce dossier. Certains disent que les transferts vont compenser le 375 M\$ identifié comme étant le sous-financement des universités. Or, il estime qu'une fois les transferts effectués, la situation de sous-financement sera toujours là. Des discussions devront se faire dans le cadre du rapport Gervais et il se réjouit que la FAECUM organise des échanges sur la question du sous-financement, lesquels ne peuvent qu'être profitables. Enfin, il souligne que son propos est de faire valoir que le sous-financement des universités québécoises fait en sorte qu'elles ne sont pas compétitives avec les universités canadiennes.

Aucun autre membre de l'Assemblée n'ayant demandé le droit de parole, le président des délibérations invite les professeurs qui ne sont pas membres de l'Assemblée à intervenir.

M. Jean Charest estime que l'Université vit dans une situation anormale, déplorable et unique dans son histoire. Vu le contexte, les professeurs ont été amenés à s'engager dans un processus de grève alors que dans le même temps une enflure administrative gagne l'Université. Les professeurs sont inquiets de voir qu'après quelques jours de grève, rien ne se passe. Il observe que le recteur parle de l'importance d'améliorer les relations de travail; or, à son avis, ce dernier n'a d'autre choix puisque ces relations sont au plus bas. Il demande au recteur ce qu'il entend faire pour régler la situation à court terme.

Le recteur souligne que le fonctionnement de l'Université dépend de son corps professoral. Par ailleurs, il serait déplacé de procéder à des négociations dans le cadre de cette enceinte. Les points soulevés par M. Jean Charest sont en discussion à la

table de négociations. Les négociations ne sont pas rompues. En réponse à un commentaire de M. Jean Charest qui observe que les professeurs sont actuellement en grève, le recteur fait valoir que cette décision a été le choix des professeurs. Il répète que la bonne foi est là et qu'il a particulièrement à cœur les conditions de travail des professeurs. Par ailleurs, il faut tenir compte du contexte financier; les progrès doivent se faire en rapport aux objectifs qui ont été fixés lesquels, cependant, ne pourront pas être réalisés tous à la fois.

M. Laurent McFalls souligne que les professeurs sont en grève; il demande ce que le recteur entend faire concrètement en regard de cette situation. Par ailleurs, il demande comment les universités Laval et McGill qui sont également en situation de sous-financement ont pu rejoindre la moyenne du groupe des 10 sur le plan de la rémunération des professeurs.

Le recteur souligne que l'Université cherche à ce que la rémunération des professeurs soit la plus concurrentielle possible. Tout en disant mal connaître la situation de l'Université Laval, il observe, Toronto étant dans une classe à part, que McGill s'est donné un objectif de rattraper la médiane du G10 sur trois ans et qu'elle a pris cinq ans pour le réaliser. Il faut comprendre que McGill a fait cet exercice au moment des contrats de performance. Enfin, il répète que son objectif est d'améliorer le sort des professeurs.

M. Jean Portugais souligne que depuis deux ans, le SGPUM est en discussion avec l'Université. La lettre d'entente numéro 12 prévoit ainsi qu'une étude devait être effectuée afin que la rémunération des professeurs atteigne la moyenne des salaires du G10. Les parties ont travaillé 15 mois à cet exercice et le rapport qui a été déposé réfère non pas à la médiane du G10 mais à la moyenne. La pondération standardisée permet de comparer les professeurs par rang, le consultant ayant indiqué que cette façon de faire était la meilleure façon de comparer les universités entre elles. Or, il appert que l'Université ne veut pas reconnaître cette démarche. Dans un autre ordre d'idées, il note que le recteur qualifie la situation financière de l'Université de difficile. Les états financiers révèlent des engagements à l'égard des fonds des immobilisations à titre de contribution pour des acquisitions d'éléments d'actif et la construction d'immobilisations. Bien qu'il se surprenne de retrouver des immobilisations dans le fonds de fonctionnement, force lui est de constater que l'Université a priorisé un tel type d'acquisitions et ce, au détriment de combler l'écart salarial qui sépare les parties sur le plan de la rémunération des professeurs. Bref, la priorité de l'Université est dans l'immobilisation et non dans ses professeurs.

Le recteur soumet que les états financiers sont antérieurs aux discussions entourant la rémunération du corps professoral. Il précise que le gouvernement prend un certain temps avant de prendre en charge des dépenses d'immobilisation. Si l'on décide de combler le déficit d'espaces qu'accuse l'Université et que les fonds ne sont pas encore versés, il faut, dans l'intervalle trouver une façon de financer jusqu'à la rentrée des fonds ce qui explique que le fonds de fonctionnement ait de tels engagements d'immobilisations.

M. Louis Dumont souligne que pour bien comprendre les états financiers, il faut regarder le budget 2005-2006. Il estime que le déficit révélé a été créé depuis l'arrivée de la nouvelle équipe. Ainsi plusieurs postes d'officiers ont été créés et d'importantes augmentations de salaires ont été consenties.

Le recteur répète que si on réfère au groupe des 10, la comparaison vaut pour toutes les facettes de la question, que ce soit les salaires des professeurs, les salaires des administrateurs, le ratio professeur-étudiants, etc. Il y a donc lieu que l'Université ait une position concurrentielle pour ses administrateurs tout comme pour ses professeurs et il faut voir que même après avoir consenti des augmentations aux administrateurs, ces derniers se trouvent au 9<sup>e</sup> rang du Groupe des 10 en la matière.

Un professeur souligne que ses collègues reprennent la grève demain pour trois jours. Il estime que si le recteur est déterminé à discuter, un règlement pourrait intervenir. Il demande ce qu'entend faire le recteur à court terme.



Le recteur répète que l'Assemblée universitaire n'est pas l'endroit pour négocier et lance un appel à la solidarité.

Le président signale qu'il est 15 heures 45 et que l'Assemblée doit maintenant passer à la considération du point spécial.

AU-470-7      PROPOSITION DE M.ANATOLE JOFFE RELATIVE      AU-470-7  
AU PROCESSUS DE NOMINATION DU RECTEUR  
OU DE LA RECTRICE ET PROPOSITION DU COMITÉ  
DE NOMINATION À CET ÉGARD

Le président des délibérations invite M. Anatole Joffe à présenter sa proposition qui, si elle était adoptée, amènerait le Comité de nomination à faire également une proposition.

M. Anatole Joffe donne lecture de sa proposition faite le 4 avril dernier. Il propose dûment appuyé de créer un comité ad hoc dont le mandat sera 1) de faire le bilan des applications récentes des articles 25.01 et 25.02 des statuts concernant le mode de nomination du recteur et 2) de faire à l'Assemblée toute recommandation qu'il juge utile pour améliorer les articles 25.01 et 25.02 des statuts.

L'Assemblée prend le vote et adopte cette proposition à l'unanimité des voix.

Le président des délibérations signale que le Comité de nomination a préparé un rapport sur les principes de composition du comité ad hoc qui a d'abord été transmis par courriel et ensuite par courrier. Dans son rapport, le Comité propose notamment que le comité ad hoc compte, parmi ses membres, le président des délibérations. Or, M. Jean Trépanier dit qu'il n'a pas, au préalable, été consulté sur la proposition de sa nomination et qu'il n'a donc pu y réagir avant qu'elle ne soit communiquée. Depuis neuf ans, qu'il préside l'Assemblée universitaire, il dit avoir toujours cherché à assurer l'intégrité des délibérations de l'Assemblée, à être le plus neutre possible et à être perçu comme étant au-dessus de la mêlée. Il comprend que le Comité de nomination a eu le souci de proposer des personnes crédibles, mais pour sa part, en raison de son devoir de réserve, il estime qu'il lui serait incompatible avec ses fonctions de président des délibérations de siéger à ce comité, mais remercie néanmoins le Comité de nomination de sa confiance.

La porte-parole du Comité de nomination donne alors lecture de la note qui vient d'être communiquée à l'Assemblée.

Compte tenu que le président des délibérations de l'Assemblée universitaire estime que sa participation au comité ad hoc sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice risque d'affecter chez les membres de l'Assemblée universitaire leur perception de son objectivité dans l'exercice de ses fonctions,

Compte tenu qu'il estime par conséquent ne pas pouvoir être membre de ce comité,

Compte tenu par ailleurs que le Comité de nomination ne croit pas que ce retrait remette en question les orientations données dans son rapport mais qu'il y a lieu de compléter sa réflexion à la suite du désistement du président des délibérations

le Comité de nomination, par la présente note, informe l'Assemblée universitaire de la décision du président des délibérations et lui propose de reporter l'étude de son rapport à la prochaine réunion.

M. Anatole Joffe, tout en félicitant le président des délibérations de son intervention, signale qu'il est en congé sabbatique jusqu'en décembre et qu'il ne sera donc pas présent à la prochaine séance.

L'Assemblée prend le vote et convient de reporter l'étude de la proposition du Comité de nomination à la prochaine séance.

AU-470-8 ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION AU-470-8

La secrétaire générale signale que cette élection se fait conformément à la procédure décrite à l'article 8.01 des statuts. Les personnes mises en nomination sont MM. Jean-Pierre Côté, Denis Monière et Olivier Sylvestre.

L'Assemblée procède au scrutin et élit M. Jean-Pierre Côté pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2009.

AU-470-9 PROPOSITION RELATIVE À LA NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU CONSEIL QUANT À LA NOMINATION DE LA VICE-RECTRICE ADJOINTE AUX ÉTUDES COMME MEMBRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES AU-470-9

La provost et vice-rectrice Affaires académiques signale, tel qu'en fait foi l'état de question accompagnant cette proposition, que Mme Hélène David est responsable du volet études au vice-rectorat Affaires académiques. À ce titre, elle préside la sous-commission du premier cycle et travaille avec différents groupes pour mener à bien le dossier des programmes. C'est donc dans ce contexte que la proposition de la nommer membre de la Commission des études est faite.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée universitaire, en vertu de l'article 22 f) de la Charte recommande au Conseil de l'Université 1) d'approuver l'ajout, dans les principes de composition de la Commission des études, de la personne occupant la fonction de vice-rectrice adjointe - Études; 2) de nommer à ce titre Madame Hélène David.

AU-470-10 RAPPORT SUR L'INTÉGRATION PÉDAGOGIQUE DES CHARGÉS DE COURS ET PROJET DE POLITIQUE AU-470-10

Le président des délibérations invite le vice-provost et vice-recteur Planification à faire rapport.

M. Pierre Simonet indique que l'intégration pédagogique des chargés de cours s'est concrétisée en 1996-1997 à l'Université de Montréal lorsque plusieurs dispositions de la convention collective liant l'Institution et ses chargés de cours ont été introduites afin de faciliter les réalisations des projets pédagogiques proposés par les personnes chargées de cours et menés en collaboration avec les professeurs. Le mandat de la mise en œuvre au niveau institutionnel du programme d'intégration pédagogique avait été alors confié au Comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP), structure paritaire rassemblant 3 représentants de l'Université et 3 représentants du syndicat (SCCCUM). Le CUIP a produit en 2004 le bilan de 7 premières années de fonctionnement du programme, ce rapport faisait alors état des nombreux projets réalisés, mais il mettait aussi en évidence un certain nombre de difficultés à arrimer les instances de gestion académique des unités aux comités locaux d'intégration pédagogique (CLIP).

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire d'examiner le dossier d'intégration pédagogique des chargés de cours sous l'angle du cadre général de la formation et non plus uniquement en fonction des relations de travail. À cette fin, la vice-rectrice aux ressources humaines, Madame Gisèle Painchaud, avait mis en place et présidé le Comité ad hoc chargé d'élaborer une politique d'intégration pédagogique ainsi qu'un rapport permettant une mise en contexte. Ce comité était composé des personnes suivantes : Madame France Fontaine, adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la formation continue, Madame Gisèle Gingras, chargée de cours à la Faculté de théologie,

Monsieur Francis Lagacé, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente et président du SCCCUM, à l'époque, Monsieur Yves Lépine, directeur adjoint du Bureau du personnel enseignant et professeur au Département de physique, Monsieur Richard Patry, Directeur et professeur au Département de linguistique et traduction et Madame Louise-Hélène Richard, Directrice générale des services aux étudiants et professeure à la Faculté de droit. Le comité a tenu 4 réunions entre novembre 2004 et mars 2005.

Dans son rapport, le comité souligne la contribution des chargés de cours au développement de l'Université au cours des dernières années. Les données du BRI montrent une croissance continue de l'effectif depuis 1999-2000, soit un passage de 272 à 378 ETC. Au trimestre d'automne 2004, 1468 chargés de cours ont assumé 2251 charges de cours au sein de 114 unités d'embauche, qu'il s'agisse de facultés, de départements ou de programmes tel que les 27 administrés par la FEP. Les chargés de cours assurent 36% de la charge d'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle au niveau de l'Institution, leur implication en enseignement varie beaucoup d'une unité académique à l'autre, mais leur apport aux programmes de formation est fondamental à la FEP où ils constituent à proprement parler le corps enseignant. Le comité estime que les chargés de cours devraient avoir la possibilité, autant que les professeurs, d'être partie prenante aux discussions sur les conceptions de la pédagogie et sur l'élaboration des approches et des outils utilisés pour l'enseignement, en accord avec les objectifs poursuivis par les programmes de formation. Le comité juge nécessaire de s'assurer de l'existence de mécanismes interactifs favorisant l'intégration pédagogique afin d'une part de maintenir la cohérence des enseignants à travers une synergie entre les chargés de cours, les autres catégories de personnel enseignant, et les responsables académiques, et d'autre part pour permettre aux chargés de cours de contribuer à l'amélioration continue de l'enseignement.

En conséquence, le comité a élaboré un projet de politique sur l'intégration pédagogique des chargées et des chargés de cours de l'Université. Ce projet de politique arrime l'intégration pédagogique sur les instances de gestions académiques dans les unités et sur les dispositifs que constituent les comités locaux d'intégration pédagogique (CLIP) et le Comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP).

M. Pierre Simonet indique que le projet de politique porte sur l'intégration pédagogique des personnes chargées de cours dans les unités (programmes de formation, départements ou facultés). Les personnes chargées de cours ont été associées depuis les débuts au développement de l'Université. Elles constituent un important bassin de compétences distinctes sur les plans disciplinaire, professionnel et pédagogique auquel l'Université fait appel pour dispenser la formation auprès des étudiantes et étudiants. Afin de reconnaître et de valoriser l'apport substantiel des chargées et chargés de cours à l'enseignement, il importe d'appuyer leur participation à une diversité d'activités pertinentes à une offre de formation de qualité. Comme partenaires à part entière de l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement, les personnes chargées de cours doivent pouvoir compter sur un environnement de travail favorisant leur implication plus étroite aux divers processus reliés à la formation des étudiantes et étudiants et à la vie pédagogique des unités.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'intégration pédagogique fait référence à la participation des personnes chargées de cours aux processus constitutifs de l'enseignement et à la vie pédagogique de l'unité ainsi qu'à la reconnaissance et à la valorisation qui en découlent pour elles.

L'intégration pédagogique des chargées et des chargés de cours a pour objectifs : a) d'améliorer la qualité de l'enseignement; b) de reconnaître et de valoriser la contribution des chargées ou chargés de cours à la mission d'enseignement de l'Université; c) de favoriser la participation et la collaboration entre les professeures ou professeurs et les chargées ou chargés de cours dans un contexte de concertation et de complémentarité; d) de favoriser la contribution des chargées ou chargés de cours à la vie pédagogique du département ou de la faculté; e) de favoriser l'élaboration et la réalisation de projets pédagogiques qui doivent s'inscrire dans les orientations et les objectifs des départements et des facultés.

Cette politique s'applique aux unités qui, afin de dispenser des activités reliées à l'enseignement, engagent un nombre jugé suffisant de personnes chargées de cours ainsi qu'aux chargées et chargés de cours qui sont employés dans ce contexte.

L'ancrage structurel de l'intégration pédagogique fait appel à la fois à l'organisation académique de l'Institution et à des dispositions de la convention collective intervenue entre le SCCCUM et l'Université de Montréal. L'encadrement de l'intégration pédagogique repose sur l'interaction entre ces deux séries de mécanismes existants, soit :

- a) les instances de la gestion académique dans les unités pouvant apporter leur concours à la réalisation de l'intégration pédagogique des personnes chargées de cours :
  - le conseil ou le comité de programme de formation au sein duquel les chargés de cours interviennent le cas échéant ainsi que le responsable de programme;
  - le comité des études auquel siège un représentant des personnes chargées de cours;
  - l'assemblée départementale pour les facultés départementalisées ou l'assemblée de faculté pour les facultés non départementalisées qui comporte une représentation des personnes chargées de cours;
  - le responsable de l'unité (le directeur de l'unité ou le doyen de faculté);
- b) les dispositifs prévus à la convention collective du SCCCUM pour soutenir le programme d'intégration pédagogique des personnes chargées de cours :
  - le comité local d'intégration pédagogique (CLIP) qui comprend un nombre paritaire de professeurs et de personnes chargées de cours ou de représentants de l'université dans le cas de la faculté de l'éducation permanente.
  - le comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP) qui comprend trois personnes nommées par l'Université et trois chargées ou chargés de cours nommés par le Syndicat.
  - le projet d'intégration pédagogique, élaboré et soumis par des chargés de cours, avec l'appui ou la collaboration de professeurs, qui a pour objet l'amélioration de la qualité de la formation dans le programme auquel contribuent les chargées et les chargés de cours.

Le Comité local d'intégration pédagogique (CLIP) est un comité paritaire qui comprend des professeurs et des personnes chargés de cours pour chacune des unités visées. Il peut s'agir de programmes de formation (principalement à la Faculté de l'éducation permanente) ou d'unités académiques (départements et facultés). Il a pour mandat : a) de favoriser la réalisation de projets pédagogiques; b) d'évaluer les projets qui lui sont soumis et c) d'acheminer ceux qu'il recommande au Comité universitaire d'intégration pédagogique.

Le CLIP dépose au début de l'année universitaire la planification de ses activités à l'instance académique désignée par le responsable de l'unité. Il lui revient également de présenter l'état d'avancement de chacun des projets approuvés par le Comité universitaire d'intégration pédagogique à ce dernier et à l'unité.

Le Comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP) est un comité paritaire qui comprend trois représentants de l'Université et trois chargées et chargés de cours désignés par le SCCCUM. Il a pour attributions : a) de promouvoir et de soutenir auprès des départements et des facultés l'intégration pédagogique des chargées ou chargés de cours; b) de recevoir des projets pédagogiques des personnes chargées de cours impliquant soit dans leur conception soit dans leur réalisation des professeurs ou professeurs. Ces projets pédagogiques doivent avoir reçu une recommandation favorable

du comité local d'intégration pédagogique; c) de sélectionner les projets pédagogiques qui répondent aux objectifs définis et d'accorder les ressources financières appropriées, selon un ensemble de critères qu'il détermine en tenant compte de l'encadrement auquel il est soumis.

Ce comité doit à chaque année faire le bilan des projets réalisés, des projets en cours et de ceux dont le statut est incertain ou qui ont été abandonnés sur le plan de l'utilisation des fonds qui ont été alloués. Il peut mettre fin à un projet et en retirer le financement s'il juge que le projet ne peut être mené à terme, à partir des règles qu'il fixe à cet effet.

Le président des délibérations signale que l'étude d'un rapport débute par une discussion générale. L'Assemblée universitaire décide alors que la durée de cet échange sera de quinze minutes.

M. Denis Monière, tout en indiquant qu'il partage les objectifs de la politique, trouve que la structure organisationnelle n'est pas adéquate. Ainsi, il trouve curieux que l'organisation ne s'intègre pas aux structures en place. On ajoute encore aux structures en créant le CLIP, mais on y exclu les étudiants; par ailleurs, le CUIP ne compte pas de professeur. Il se questionne sur la tendance à multiplier les structures administratives.

M. Anatole Joffe abonde dans ce sens. Le rapport lui soulève plusieurs questions et demande quels sont les coûts de l'établissement de cette politique.

Mme Irène Cinq-Mars, à titre de doyenne d'une faculté où le rôle des chargés de cours et de formation pratique est très important, dit accueillir la politique avec intérêt. À la faculté, c'est au sein des assemblées qu'on veille à l'articulation des projets des chargés de cours et des projets des professeurs. Elle souhaite donc que le bilan que sera amené à faire le CUIP soit acheminé à la direction de la faculté pour transmission aux instances.

M. Jean-Marc Boudrias souligne que la politique concrétise les actions entreprises depuis 1995-1996. La politique cerne mieux l'organisation. Il souhaite qu'elle soit adoptée quitte à l'améliorer pour assurer encore mieux l'intégration des chargés de cours et reconnaître leur contribution. Dans un autre ordre d'idées, il aurait souhaité que la politique réfère à des exemples pour illustrer la diversité des projets. À la Faculté de l'éducation permanente, le CLIP est très actif et c'est à partir de ses travaux que le centre de communication écrite a été créé. Il suggère d'ajouter dans la section portant sur l'organisation la mention du conseil de faculté de la FEP.

M. Jean McNeil signale qu'en aménagement, le CLIP fonctionne très bien. Il s'assure de la qualité des dossiers et recommande l'intégration de projets entre les différents projets des chargés de cours qui bénéficient d'un financement. Un dialogue s'établit pour identifier les professeurs intéressés aux projets, ce travail ne pouvant être fait au niveau des assemblées.

M. Roger B. Richard suggère d'ajouter au mandat du CLIP entre les actuels alinéas b) et c), un alinéa qui se lirait ainsi : « d'acheminer ceux qu'il recommande à l'assemblée départementale ou à l'assemblée facultaire » jugeant important que les professeurs soient au courant des projets proposés.

M. Laval Rioux, membre du Comité sur l'intégration pédagogique des chargés de cours depuis les origines, dit avoir eu à juger 200 projets dans 18 unités pour lesquels plus d'un million de dollars ont été accordés. Les projets répondent à des problèmes identifiés et visent à apporter des solutions pédagogiques, à dégager les priorités des unités. Les chargés de cours sont également présents dans les assemblées départementales. Depuis trois ans, les CLIP tiennent des réunions annuelles et la politique permettra de se doter d'une meilleure assise institutionnelle.

M. Pierre Simonet souligne que la politique s'appuie sur des structures déjà en place. La politique qui contribuera à les arrimer n'entraîne pas de coûts

additionnels. Il s'agit de cristalliser un mode de fonctionnement et de s'assurer qu'à travers cette politique les structures de fonctionnement puissent s'arrimer. Certains éléments de rédaction pourront être revus, mais il souhaite que l'Assemblée se prononce d'ores et déjà sur le principe de l'adoption de la politique dont le texte final lui sera soumis à la séance du mois de décembre.

M. Anatole Joffe comprend qu'il s'agit d'une structure qui existe et qui favorise les projets pédagogiques, mais observe que telle structure n'existe pas pour les professeurs. Il demande dans quelle mesure la politique change les façons d'agir.

M. Pierre Simonet souligne que la politique met de l'avant un mode de fonctionnement.

M. Joseph Hubert pose alors la question préalable.

L'Assemblée prend le vote et décide de mettre fin à cette discussion; 2 oppositions sont inscrites.

L'Assemblée donne ensuite son accord de principe à l'adoption de la politique sur l'intégration des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal; 2 abstentions sont inscrites.

Le président des délibérations souhaite une excellente retraite à Mme Francine Arbour-Desrosiers.

AU-470-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-470-11

La séance est levée à 17 heures.

Adopté le 12 décembre 2005, délibération AU-471-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier